



DATE DE PUBLICATION : 17 septembre 2025

La Directrice Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de signature donnée par la directrice régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes à la directrice départementale de l'Ardèche

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, à **Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le 04 décembre 2023 ;

Délégation permanente est donnée à **Mme Marie ANGELO**, directrice départementale de l'Ardèche, et, en cas d'absence ou d'empêchement à **M. Denis CHARLIER**, adjoint à la directrice départementale de l'Ardèche, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Privas.

Mme Marie ANGELO, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Privas, à l'exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

Mme Marie ANGELO peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lyon, le 16 septembre 2025

Kathie WERQUIN-WATTEBLED